**Résumé du projet de loi 6813**

Le projet de loi a pour objet l’approbation d’un accord de sécurité conclu entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l’Organisation conjointe de coopération en matière d’armement (OCCAR), accord qui donne au Luxembourg un accès protégé aux documents cryptés concernant le programme A400M.

Créé en 1996, l’OCCAR compte actuellement six pays membres (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Belgique et Espagne), mais accepte la participation dans les programmes gérés par l’organisation d’Etats non-membres et d’autres organisations internationales.

Le but de l’OCCAR consiste en la facilitation et la gestion de programmes européens d’armement communs, afin de créer des synergies et d’améliorer l’efficacité de la coopération interétatique en ce domaine. En effet, compte tenu de la baisse des budgets de défense des Etats membres de l’Union européenne et du coût croissant des équipements militaires modernes, les programmes collaboratifs d’armement sont de plus en plus considérés comme une solution pour réduire ces coûts.

Un des programmes majeurs de l’OCCAR concerne l’acquisition par un groupe de pays des avions de transport stratégique et tactique A400M, dont un avion sera acheté par la Belgique pour le compte du Luxembourg.

Afin de suivre le programme A400M, le Luxembourg dispose actuellement du statut d’observateur auprès de l’OCCAR spécifiquement pour ce programme, mais sans que ledit statut d’observateur ne donne toutefois un accès direct aux documents classifiés cryptés émis par l’OCCAR sur le programme A400M.

Vu l’importance de l’acquisition d’un avion A400M pour le Luxembourg, tant d’un point de vue stratégique que financier, il est toutefois primordial que le Luxembourg ait accès aux documents concernant les avancées dans la production et les autres documents ayant trait au programme.

Pour cela la nécessité de conclure un accord de sécurité entre l’OCCAR et le Luxembourg s’impose.

L’accord permettra un échange d’informations tout en maintenant un niveau de protection uniformément élevé des informations classifiées.